

LE
DES

Guide tout petits



Avec le concours financier du
Département des Hauts-de-Seine
et de la Caisse d'Allocations Familiales.



Chères Châtillonnaises, Chers Châtillonnais,
Chers parents, Chères familles,

Nous sommes heureuses de vous présenter ce guide de la Petite Enfance afin que vous puissiez pleinement appréhender les différentes opportunités qui s'offrent à vous dans ce cadre.

Nous connaissons les contraintes professionnelles qui sont celles de beaucoup de parents châtillois ainsi que leurs attentes en matière d'accueil de leur enfant. Différents modes de garde vous sont donc proposés.

Individuels tout d'abord à travers les nombreuses assistantes maternelles exerçant à Châtillon et qui font l'objet d'un accompagnement étroit par le Relais Petite Enfance de la Ville. Les assistantes parentales vous offrent également la possibilité de faire garder votre enfant à votre domicile ou au sein du Relais d'Assistante Parentale. Plusieurs structures collectives sont aussi présentes sur le territoire communal, qu'il s'agisse d'établissements municipaux, associatifs ou privés.

L'attribution des places au sein des structures municipales se fait désormais par le biais de critères prédéfinis soumis à l'évaluation de la commission d'attribution. Cette volonté de transparence nous a paru indispensable compte tenu de notre exigence d'équité entre toutes les candidatures et du nombre très significatif de celles-ci. Nous sommes conscientes de la déception que peut susciter pour un parent un refus relatif au mode de garde qu'il privilégiait pour son enfant. Aussi, nous œuvrons notamment à renforcer le nombre de places disponibles au sein de nos structures collectives mais les difficultés de recrutement dans le domaine de la petite enfance demeurent malheureusement fortes.

L'aide à la parentalité est un élément central de notre politique en direction de la petite enfance. Vous pourrez, au sein de l'espace famille du centre Guynemer, trouver une grande diversité d'ateliers dédiés. L'épanouissement de votre enfant passe aussi par les multiples activités auxquelles vous serez susceptibles de l'associer au sein de la Ludo-Médiathèque municipale.

Attentives aux attentes des familles châtilloises, nous vous prions de croire en l'assurance de notre fidèle dévouement.



Nadège AZZAZ
Maire de Châtillon
Conseillère régionale



Isabelle GILLARD
Adjointe à la Maire
Petite Enfance

SOMMAIRE

La Petite Enfance à Châtillon _____ 4 à 13

LE SERVICE PETITE ENFANCE _____ **4 ET 5**

L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LES TOUT-PETITS _____ **6 À 13**

Les modes de garde collectifs municipaux _____ 6

La commission d'attribution des places en crèche _____ 7

Les modes de garde individuels _____ 8 et 9

Les structures collectives privées et associatives _____ 10 et 11

Récapitulatif de l'offre et carte _____ 12 et 13

Les aides financières _____ 14

Les activités pour les tout-petits _____ 15 à 17

Adresses utiles _____ 18 à 19

Les temps forts _____ 20 à 21

Numéros d'urgence _____ 22 à 23



LA PETITE ENFANCE À CHÂTILLON

La direction Petite Enfance

Ce service municipal coordonne l'ensemble des structures Petite Enfance.

Ses missions

- Informer et orienter les familles dans le choix d'un mode de garde pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans sur le territoire de la commune
- Assurer la qualité de l'accueil, la sécurité et le bien-être des enfants, tout en favorisant les liens avec les familles et partenaires

Ses objectifs éducatifs

L'objectif essentiel poursuivi par l'ensemble des établissements est de soutenir la poursuite du développement de l'enfant accueilli séparé de ses parents, en présence d'autres enfants. Les agents veillent à répondre aux besoins de sécurité affective, de relation et d'individualité des enfants.



Le service Petite Enfance

Adresse : 51/53 rue Béranger (3^{ème} étage) – 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 83 36

Mail : inscriptioncreche@chatillon92.fr

Ouvert du lundi au vendredi - 9h-12h30 / 13h30-17h

Ses missions

- Enregistrer les demandes de pré-inscription en établissements d'accueil collectif municipaux
- Organiser la commission d'attribution des places
- Assurer la gestion administrative des dossiers des enfants accueillis

LES MODES DE GARDE COLLECTIFS MUNICIPAUX

La Ville compte 8 établissements d'accueil collectif ayant chacun une capacité allant de 20 à 50 berceaux. Toutes les structures sont ouvertes de 8h à 18h30 et peuvent accueillir les enfants de 10 semaines à 4 ans. L'accueil d'enfants en situation de handicap et/ou atteints d'une maladie chronique peut dans certaines situations se poursuivre au-delà de 3 ans.

Les différentes étapes de pré-inscription

Quand ?

- À partir du 5^{ème} mois de grossesse
- En cas d'adoption, dès que la date d'arrivée de l'enfant est connue par la famille
- À tout moment après la naissance

Comment ?

- En remplissant le formulaire disponible sur le site internet de la Ville (ville-chatillon.fr)



Où ?

- À renvoyer au service Petite Enfance
- Par mail : inscription-creche@chatillon92.fr
- Par courrier : 51/53 rue Béranger

Quels documents fournir ?

- Certificat de grossesse pour l'enfant à naître
- Acte de naissance de l'enfant concerné par la demande (à transmettre le plus rapidement possible après la naissance)
- Copie d'une pièce d'identité du ou des représentants légaux
- Avis d'imposition (année N-2) complet du ou des représentants légaux
- Dernier bulletin de salaire du ou des représentants légaux
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce : copie de tout jugement de divorce, de séparation ou toute décision de justice relative à la garde de l'enfant
- Famille bénéficiaire d'une AEEH : attestation de situation

La tarification

La tarification appliquée est basée sur la Prestation de Service Unique (PSU) définie par la Caisse d'Allocations Familiales. Une simulation du tarif appliqué peut être réalisée en ligne sur le site monenfant.fr, rubrique « Simuler le coût en crèche ».



LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Chaque printemps, une commission composée d'élus et du service Petite Enfance de la Ville se réunit. Cette commission attribue des places aux familles châillonnaises dans les 8 établissements municipaux et dans les 3 crèches du groupe Babilou dont plusieurs places ont été réservées par la commune. Ces places sont attribuées selon une liste de critères prioritaires. Est également prise en compte la proximité géographique des familles.

Les critères d'attribution :

- 1** – Habiter Châtillon
- 2** – Faire l'objet d'une recommandation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et/ou du centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- 3** – Conditions liées à la santé (handicap ou maladie du parent et/ou de l'enfant)
- 4** – Famille monoparentale
- 5** – Grossesse multiple
- 6** – Avoir d'autres enfants de la fratrie en crèche
- 7** – Personnel municipal
- 8** – Famille nombreuse
- 9** – Parents travaillant tous les 2 ayant déjà essuyé un refus.

Pour chaque famille, chaque critère obtient la note de 0 ou 1. La commission statue en prenant en compte le score total des critères énoncés, sans qu'il y ait de hiérarchie au sein de ces derniers.

En cas de refus, il est possible de maintenir la demande pour que le dossier soit étudié lors d'une prochaine commission.

LES MODES DE GARDE INDIVIDUELS

Les assistantes maternelles



L'assistante maternelle est une professionnelle de la Petite Enfance qui accueille à son domicile les enfants qui lui sont confiés et veille à leur bien-être et à leur sécurité. Elle est autorisée à exercer par les services du département qui lui permettent de bénéficier d'une formation initiale de 120 heures et de temps de formation tout au long de sa carrière et qui lui délivrent, sous conditions, un agrément d'une validité de 5 ans.

L'agrément détermine :

- Le nombre et l'âge des enfants de moins de 4 ans accueillis ;
- Les conditions matérielles d'accueil des enfants.

L'activité des assistantes maternelles est contrôlée dans le cadre de visites à domicile effectuées par les puéricultrices du service de Protection Maternelle et Infantile. Les parents sont les employeurs directs ; un contrat de travail est établi pour chaque enfant.

En janvier 2026, 67 assistantes maternelles travaillaient sur la commune.

Les disponibilités de garde sont consultables sur le site : www.monenfant.fr

Le Relais Petite Enfance



Le Relais Petite Enfance est un établissement municipal d'information, d'orientation, d'échange et d'écoute pour les assistantes maternelles et les familles. Des animations et des ateliers d'éveil collectifs à destination des enfants y sont régulièrement organisés dans un espace adapté.

Le Relais Petite Enfance est co-financé par la Ville de Châtillon, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Relais Petite Enfance

51/53 rue Béranger

Tél : 01 46 56 24 98

Mail : relais.petite-enfance@chatillon92.fr



Les assistantes parentales

Également appelée auxiliaire parentale, l'assistante parentale est une professionnelle de la Petite Enfance qui assure la garde d'enfants au domicile des parents, en garde simple ou partagée avec une autre famille. Elle est titulaire d'un CAP Petite Enfance ou dotée d'une expérience auprès de jeunes enfants.



Le Relais Assistantes Parentales

Le Relais Assistantes Parentales de Châtillon est un établissement municipal « charte qualité » porté conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales et le département.

Cette charte qualité, signée par l'assistante parentale, la famille et le relais garantit :

- La sélection des assistantes parentales
- Des actions formatives à destination des professionnelles
- Le suivi des assistantes parentales au domicile des familles par une professionnelle du relais

Des ateliers d'éveil sont organisés tous les matins pour les assistantes parentales et les enfants qu'elles accueillent.

Le relais d'assistantes parentales est financé par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Relais Assistantes Parentales

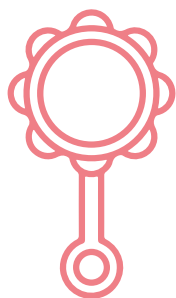
51/53 rue Béranger (2^{ème} étage)

Tél : 01 46 57 87 18

Mail : relais-parental@chatillon92.fr

LES STRUCTURES COLLECTIVES PRIVÉES ET ASSOCIATIVES

Les établissements du groupe Babilou



Les établissements Babilou ont une gestion et un personnel privé et leur capacité d'accueil varie entre 35 et 54 berceaux.

On en compte 3 à Châtillon :

- **La crèche Babilou Châtillon Deforges**
10 rue Etienne Deforges - 01 49 85 18 48
- **La crèche Babilou Châtillon Liberté**
53/55 boulevard de la Liberté - 01 84 79 49 54
- **La crèche Babilou Châtillon Edgard Brandt**
7 allée Edgar Brandt - 01 47 35 42 48

Conventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, ces structures bénéficient d'une aide au fonctionnement via la PSU (Prestation de Service Unique). Cette aide permet aux familles d'être accueillies selon les mêmes conditions tarifaires qu'en crèche municipale.

La halte-garderie du centre socio-culturel Guynemer



La halte-garderie est un lieu d'éveil, de socialisation et d'accueil occasionnel pour les enfants âgés de 15 mois à 4 ans. Elle propose aux familles qui ne bénéficient pas d'un mode de garde collectif, un accueil sur des demi-journées de 9h00 à 12h00 ou de 13h à 17h30.

Fermé pendant les vacances scolaires.

Halte-garderie Guynemer

2 rue Guynemer

Tél : 01 46 56 38 03

Mail : halte@guynemer92.fr

Les micro-crèches privées



Les micro-crèches privées ont une gestion et un personnel privés. La municipalité n'intervient pas dans le fonctionnement de ces structures.

On en compte 4 à Châtillon :

- **Micro-crèche Châtillon Saint Exupéry**
9-11 avenue Saint Exupéry 09 70 82 02 47
(Les Petits Chaperons Rouges)
- **Micro-crèche Châtillon Paris**
68 avenue de Paris 09 81 77 89 47
(Les Petits Chaperons Rouges)
- **Micro-crèche Montessori Saint Exupéry**
2 rue Anatole France 09 70 82 02 47
(La Maison Bleue)
- **Micro-crèche Ô 3 P'tits Chats Châtillon**
110 rue Pierre Brossolette

La maison d'assistantes maternelles Mes amis malicieux



Plusieurs assistantes maternelles agréées sont regroupées à la Maison d'assistantes maternelles Mes amis malicieux pour accueillir vos tout-petits au 40 avenue Clément Perrière.

OÙ RETROUVER LES DIFFÉRENTES STRUCTURES ?

Les établissements municipaux

1) Crèche La Cigogne

9-11 rue Jean Jaurès

2) Crèche La Flûte Enchantée

9 bis rue Jean Macé

3) Crèche Le Petit Poucet

30 rue Etienne Deforges

4) Crèche Le Petit Prince

34 rue de Malakoff

5) Le jardin d'enfants

51/53 rue Béranger

6) L'île aux Trésors

5 allée Charles Aznavour

7) Mini-crèche des Pierrelais

10 allée du Cèdre

8) Halte-garderie « Caramel »

1 allée Henri Barbusse

Le service Petite Enfance

9) Service Petite Enfance

51/53 rue Béranger

Les Relais

10) Le Relais Petite Enfance

51/53 rue Béranger

11) Le Relais Assistantes Parentales

51/53 rue Béranger

La halte-garderie Guynemer

12) Halte-garderie du Centre Guynemer

Centre Guynemer – 2 rue Guynemer

Les 3 structures Babilou

13) Crèche Babilou Châtillon Deforges

10 rue Etienne Deforges

14) Crèche Babilou Châtillon Liberté

53-55 bd de la Liberté

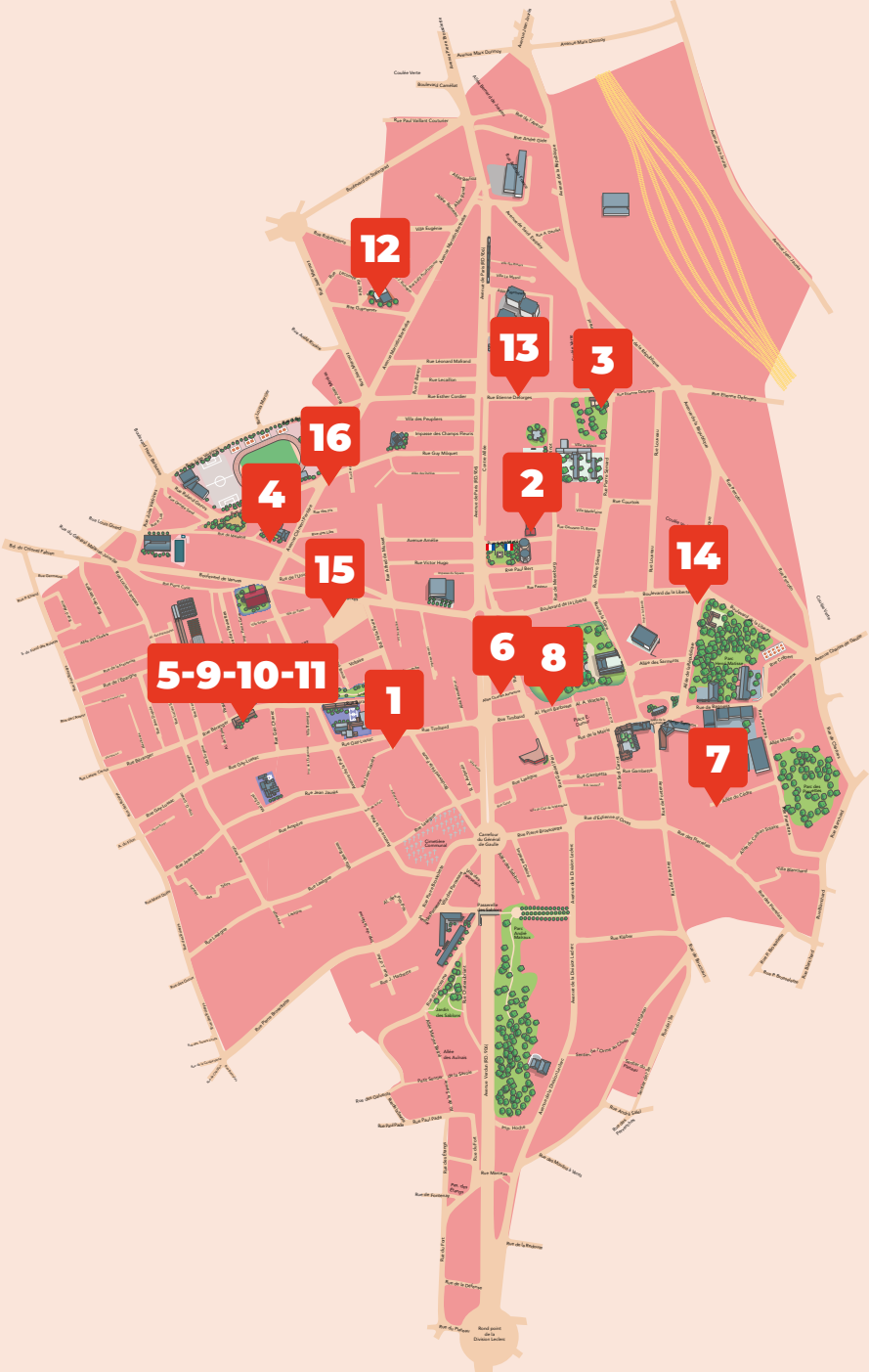
15) Crèche Babilou Châtillon Edgard Brandt

7 allée Edgar Brandt

Maison des assistantes maternelles

16) Mes amis malicieux

40 avenue Clément Perrière



LES AIDES FINANCIÈRES

L'aide communale pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée indépendante

Cette aide est proposée par la municipalité aux familles châillonnaises qui emploient une assistante maternelle agréée indépendante. Versée par trimestre, sous conditions de ressources, elle permet de compenser tout ou partie de la différence entre le montant mensuel payé pour l'emploi d'une assistante maternelle et le montant qui aurait été réglé dans le cadre d'un accueil en établissement collectif municipal.

Comment en bénéficier ?

- Par téléphone : 01 42 31 83 33
 - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00
-

BÉBÉDOM 92

Exclusivement réservée aux habitants du département des Hauts-de-Seine, cette aide est versée aux parents des enfants de moins de 3 ans qui n'ont pas recours à un mode de garde collectif mais dont les enfants sont gardés par une assistante maternelle ou une garde à domicile (assistante parentale) au moins 20 heures par semaine. Cette aide est de 110€ ou 220€ par mois selon les ressources de la famille.

Comment en bénéficier ?

- Sur le site internet du Conseil Départemental : mesdemarches.hauts-de-seine.fr
 - Par voie postale : Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, 2-16 boulevard Soufflot, 92000 Nanterre
 - Par téléphone : 01 47 29 30 31
-

L'aide de la Caisse d'Allocations Familiales – le complément libre choix du mode de garde

Ce complément, qui fait partie de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), est versé pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, ou d'une assistante parentale. La CAF prend en charge une partie de la rémunération de la salariée en fonction des revenus du foyer.

Comment en bénéficier ?

- Sur le site internet de la CAF : www.caf.fr ou sur le site www.monenfant.fr
- Par courrier : CAF 92, 70,88 rue Paul Lescop, 92023 Nanterre Cedex
- Par téléphone : 3230 (service gratuit + prix de l'appel)

LES ACTIVITÉS POUR LES TOUT-PETITS

La Ludo-Médiathèque



Cric Crac livre je te croque !

Lectures d'albums, comptines et jeux de doigts pour partager en famille de tendres moments de complicité.

Destiné aux enfants de 6 mois à 3 ans.

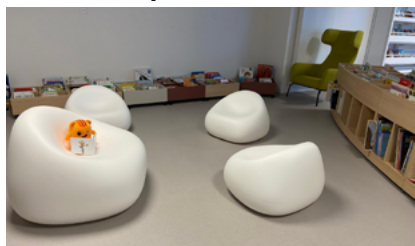
Histoire d'en lire

Venez écouter les bibliothécaires pour un moment de plaisir et de partage autour de lectures d'albums.

Destiné aux enfants de 3 à 6 ans

Entrée libre - Sur inscription

Espace bébés



Espace jouets



Ludo-Médiathèque Max-Pol Fouchet

2 rue Lasègue 92320

Tél : 01 46 54 15 56

Site : www.ludomediathèque-chatillon.fr

Contact : ludo-mediathèque@chatillon92.fr

Inscriptions : ludomediathèque-chatillon.fr
ludo-mediathèque@chatillon92.fr

Mardi : 13h à 19h

Mercredi : 10h à 18h

Jedi : 13h à 19h

Vendredi : 13h à 20h

Samedi : 10h à 18h (sauf juillet-août)

Dimanche : 14h à 18h

(d'octobre à juin pour la salle numérique et de travail)

LE CENTRE GUYNEMER

Le cocon bleu

Le cocon bleu est un lieu d'accueil enfant-parent favorisant l'échange et les interactions entre parents, entre parent et enfant et entre enfants. Spécialement aménagé pour accueillir les enfants de la naissance à 6 ans, il permet à l'enfant d'explorer un environnement différent de son quotidien.

Ouvert le mercredi après-midi de 15h à 18h et le samedi matin de 9h30 à 12h30, hors vacances scolaires.

Destiné aux enfants de la naissance jusqu'à 6 ans. Gratuit et sans inscription.

LES ATELIERS DE L'ESPACE FAMILLE

En adhérant à l'association et moyennant une participation, plusieurs ateliers sont proposés aux familles : familles@guynemer.fr



Atelier massage bébé

Cet atelier permet d'apprendre à travers un massage doux pour le bébé, les gestes de détente et de relaxation. Le massage est un excellent moyen de créer un lien entre le parent et son enfant, de participer à son développement sensoriel, émotionnel et psychomoteur.

Deux ateliers par mois. Le samedi à 10h30. Pour les dates se renseigner à l'accueil du centre socio-culturel Guynemer. Gratuit, sur inscription.



Atelier des tout-petits

Ces ateliers proposent un espace où l'enfant peut découvrir et s'éveiller à la musique, aux livres et aux plaisirs créatifs (peinture, collage).

La présence du parent le rassure dans cette exploration. *Planning mensuel à disposition au Centre socio-culturel Guynemer. Participation 1€/enfant selon les ateliers.*

Parcours motricité

Cet atelier permet aux enfants de 9 mois à 4 ans d'explorer l'espace en grimpant, rampant, à quatre pattes ou sur leurs deux pieds. Les parcours encouragent l'enfant à évoluer physiquement tout en respectant ses capacités motrices.

1 atelier par mois. Le samedi à 16h.

Pour les dates se renseigner à l'accueil du centre socio-culturel Guynemer.

Gratuit, sur inscription.

Bibliothèque Guynemer

La bibliothèque du centre Guynemer propose des prêts de livres accessibles dès le premier âge, c'est aussi un lieu d'animation où des après-midis contes ou lecture en langue des signes sont proposées.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque : Mercredi et samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h. Jeudi de 14h à 16h30.

Gratuit, sur inscription.

Tout au long de l'année, une programmation mensuelle est proposée aux familles (hors et pendant les vacances scolaires) autour d'ateliers, de spectacles et de sorties. Le programme est disponible à l'accueil du centre socio-culturel Guynemer.

Présence de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Sur rendez-vous uniquement : 01 55 52 14 80.

Centre Guynemer

2 rue Guynemer

Tél : 01 46 56 94 95

Site : www.guynemer92.fr

ADRESSES UTILES

Le pôle social départemental

Ce pôle regroupe :

- Les services de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) ;
- Un Centre de Planification et d'Éducation Familiale (C.P.E.F.) ;
- Les services de l'action et insertion sociale ;
- Les services de la Protection de l'Enfance.

Une équipe pluridisciplinaire de 50 professionnels vous accueille, vous apporte écoute et conseils ainsi qu'une assistance pour effectuer vos démarches via internet : télé-procédures sur les sites de l'État, du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, de la CAF, Pôle emploi, CPAM...

Adresse : 39 rue Louveau, Bâtiment Orion, 92320 Châtillon

Tél. : 01 55 48 03 30

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pour prendre rendez-vous avec la PMI ou le CPEF :

Tél. : 0 806 00 00 92 Service gratuit + prix appel

www.hauts-de-seine.fr/contact

L'Aide Sociale à l'Enfance

Ce service départemental cible son action autour de la prévention individuelle et collective en matière de lutte contre la maltraitance.

Adresse : ASE ST10, 21 avenue du Général Leclerc, 92350 Le Plessis Robinson

Tél : 01 41 28 00 10

Association Coup d'Pouce

L'association accueille vos enfants jour et nuit en cas de maladie, d'hospitalisation ou problèmes familiaux ponctuels.

Adresse : 138 rue Boucicaut, 92260 Fontenay aux Roses

Tél : 01 46 60 14 14

Site : www.coupdpouce92.fr

Centre Médico-Psychologique (CMP)

Consultations spécialisées : psychothérapie, orthophonie et psychomotricité.

Adresse : 12 rue des Monceaux, 92220 Bagneux

Tél : 01 45 36 14 65

« L'Aubier », unité de psychopathologie parents/bébés

Centre de prévention et de soins psychologiques en cas de trouble du sommeil, de l'alimentation du bébé ou de la femme enceinte, d'un retard de développement...

Adresse : 121 bis, avenue du Général Leclerc, 92340 Bourg-la-Reine

Tél : 01 41 87 04 01

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Lieu de dépistage ou de prise en charge pour toute difficulté de développement. Il accueille les enfants âgés de moins de 6 ans domiciliés sur les communes du sud des Hauts-de-Seine.

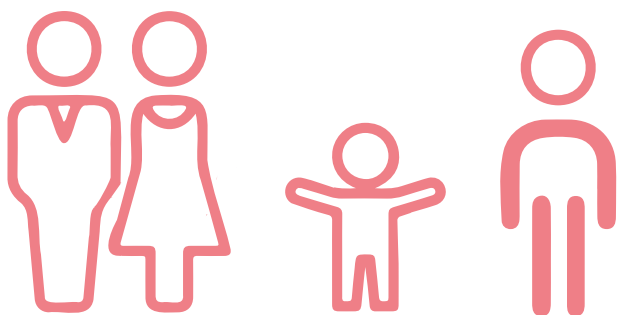
Adresse : 22 boulevard de Stalingrad, 92320 Châtillon

Tél : 01 55 58 10 40

BABYSIT'DATING

Organisé au mois de septembre de chaque année, le Babysit'dating permet de mettre en relation des parents qui cherchent une garde d'enfants, occasionnelle ou régulière, et des personnes motivées, dès 16 ans, pour remplir cette mission.

À tout moment de l'année, vous pouvez retrouver les offres des baby-sitters au Bureau Information Jeunesse de la Ville (BIJ).



Bureau Information Jeunesse

Impasse Samson

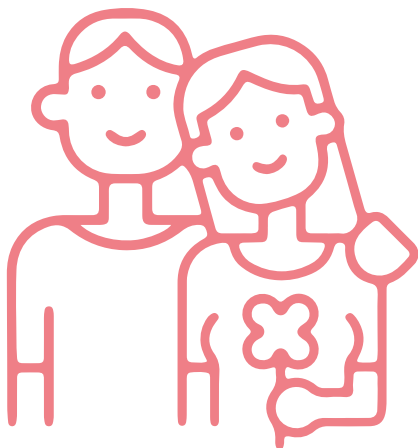
Tél : 01 42 31 83 50

Du lundi au vendredi de 9h à 12h – 13h30 à 17h30

MATINALE PETITE ENFANCE

Cet évènement, à destination des parents et futurs parents, est l'occasion pour eux de rencontrer, d'échanger avec les professionnels de la Petite Enfance et de découvrir tous les modes d'accueil existants sur la commune. Plusieurs partenaires, impliqués dans la Petite Enfance, présentent leurs activités dédiées aux tout-petits au cours de cette matinée.

Des ateliers ludiques sont aussi proposés aux enfants, et sont animés par les professionnels des établissements d'accueil de la commune.



NUMÉROS

Allô Enfance en danger	119
Appel d'urgence européen	112
Police Urgence	17
Samu	15
Pompiers	18
Urgences Pédiatriques-Béclère	01 45 37 42 44

D'URGENCE

Centre anti-poison	01 40 05 48 48
Écoute Enfance 92	N° vert : 0800 00 92 92
Urgences médicales : SOS 92	01 46 03 77 44
SOS Médecins	01 47 07 77 77
Violences intrafamiliales	3919



SERVICE COORDINATION PETITE ENFANCE

51/53 rue Béranger (3^{ème} étage)
92320 Châtillon
Tél : 01 42 31 83 36

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h